

## CCAS



Le CCAS est un établissement public autonome administré par un Conseil d'administration dont le Maire est Président de droit.

La vice présidence est assurée par Nadine Benvenuto, adjointe à la solidarité.

Véritable vecteur de lien social et d'aide aux plus démunis, le CCAS de Voreppe offre une large gamme de services et d'accompagnements.

Les missions du CCAS sont :

- l'information et l'instruction des dossiers d'aides légales,
- l'animation d'une action générale de prévention et de développement social sur la commune en lien étroit avec les institutions publiques et privées,
- l'analyse des besoins sociaux de la population,
- Les dépôts de demande du Revenu de Solidarité Active

Il développe aussi de nombreuses actions facultatives à caractère sanitaire et social sous l'impulsion de son conseil d'administration composé à parité de représentants associatifs et d'élus de la commune.

Il est organisé en 4 pôles : action sociale, logemen [2]t, autonomie et emploi.

---

Le CCAS vous accueille :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
  - Mardi de 14h à 17h
  - Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
  - Jeudi de 8h30 à 12h
  - Vendredi de 8h30 à 12h
- 

- Hôtel de Ville - 1, Place Charles de Gaulle - CS 40147 - 38341 cedex
- Tél. 04 76 50 81 26
- Fax. 04 76 50 82 08
- Courriel : [ccas@ville-voreppe.fr](mailto:ccas@ville-voreppe.fr) [3]

Tweet [4]



Connexion



Flux RSS



Nous suivre sur Twitter



Mentions

légales



Contact

---

**Source URL:** <https://www.voreppe.fr/article/ccas>

**Liens**

[1] <https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/logoccas%20copie.jpg?itok=Y2DO2pMW>

[2] <https://voreppe.fr/article/demande-de-logement-social>

[3] <mailto:ccas@ville-voreppe.fr>

[4] <http://twitter.com/share>